

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 septembre 2019

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 9 septembre 2019 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre
 District No 2 - Madame Anabel Vachon
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
 District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard
 District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 35 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 12 août 2019
 - 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 4 septembre 2019
4. Dossiers en cours
 - 4.1 Réponses aux demandes en suspens
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - août 2019
 - 5.2 Hausse du salaire de la brigadière
 - 5.3 Appui Sogetel
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Permis de réunion - Saison de glace 2019-2020
 - 7.2 Location du casse-croûte du Centre du loisirs Desjardins
 - 7.3 Travaux au Centre des loisirs Desjardins (tapis)
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Déneigement

- 9. URBANISME
 - 9.1 Dérogation mineure DM-2019-05 - 398, rue Lessard (Lyno Boivin)
 - 9.2 Mandat procureur - Résidence 674, 10^e Avenue Sud
- 10. INCENDIE
 - 10.1 Évaluation de la subdivision de l'immeuble du 4278, route 112
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. PROCHAINE SÉANCE
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

19-09-7445

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 12 août 2019

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 12 août 2019 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 12 août 2019.

19-09-7446

ADOPTÉ

3.1 SÉANCE SPÉCIALE du 4 septembre 2019

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 4 septembre 2019 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est donc proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 4 septembre 2019.

19-09-7447

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Madame Josée St-Pierre nous entretient sur :

- La présentation de la nouvelle directrice des travaux publics, madame Johanne Mathieu, aura lieu lors de la prochaine séance du conseil

Madame Anabel Vachon nous parle de :

- Bienvenue à Annie Rodrigue et Valéry Gauthier au sein du conseil d'administration de la Maison des jeunes
- Reçu 800 \$ de la part du Comité de Balle (don)
- Comité culturel : une rencontre aura lieu à la fin septembre

M. Pascal Lessard nous entretient sur :

- Chambre de commerce : aucun développement pour la fusion avec la Chambre de commerce de Thetford
- Talus de la 112 : les travaux se poursuivront en 2020
- Ouverture prévue de la glace le 14 septembre
- Tournoi de ringuette les 20 et 21 septembre
- Pratiques de hockey de la polyvalente de Thetford auront lieu à notre aréna ainsi que quelques parties
- Remplacement des tapis sera complété le 11 septembre

M. Alain Laflamme nous parle de :

- Rencontre Régie intermunicipale Tring : problématique Lac Bleu, terrain privé

M. Marco Bernard nous fait un suivi :

- Incendie : 6 sorties et quelques assistances
- Réunion CCU : pas disponible donc pas assisté

Madame Émilie Roberge nous entretient sur :

- Comité administratif : rencontre au début du mois
- Comité consultatif d'urbanisme : une dérogation mineure sera traitée au cours de la présente séance

M. François Baril s'exprime au sujet de :

- Informations sur le futur centre communautaire qui regroupera Espace Famille, St-Vincent-de-Paul (épicerie communautaire), HLM)
- Assemblée spéciale le 23 septembre, Programme lutte à la pauvreté, subvention possible, 519 000\$ disponible pour la MRC
- Participation aux divers comités dans le mois

4.1 Réponses aux demandes en suspens

Aucune demande en suspens.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - août 2019

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois d'août 2019 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 264 022.09 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois d'août 2019 au montant de 212 488.78 \$, un montant de 51 533.31 \$ pour les prélèvements de salaires d'août est également approuvé.

19-09-7448

ADOPTÉ

5.2 Hausse du salaire de la brigadière

Attendu que l'indice des prix à la consommation pour la période de juillet 2018 à juillet 2019 s'élève à 2 % pour le Canada;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le salaire de la brigadière de l'intersection de la route 112 et de l'avenue du Collège de 2 %.

19-09-7449

ADOPTÉ

5.3 Appui Sogetel

Résolution d'appui au programme Québec haut débit

Attendu que les municipalités de la MRC des Appalaches demandent depuis plusieurs années que les résidences, les commerces, les industries, les entreprises agricoles et touristiques situées dans les territoires ruraux puissent avoir accès à des services en télécommunications fiables et rapides;

Attendu que le gouvernement provincial a dévoilé pour son budget 2019-2020 le nouveau programme Québec haut débit qui vise à appuyer des projets de déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit dans l'ensemble du Québec;

Attendu qu'il y aura au cours des prochaines semaines un processus d'appel à projets via le programme Québec haut débit qui offrira un financement aux projets les plus prometteurs;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite que le service Internet haute vitesse soit déployé par la fibre optique jusqu'à la

maison (FTTH), puisqu'elle considère que c'est à ce jour la meilleure technologie qui puisse être étendue et ce, sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que cinq compagnies en télécommunications ont approché la MRC des Appalaches pour présenter leur projet pour l'ensemble du territoire de la MRC en prévision du programme Québec haut débit;

Attendu que la municipalité d'East Broughton souhaite appuyer plus particulièrement la compagnie Sogetel puisque son projet correspond aux besoins et aux attentes de la MRC en matière de déploiement de la fibre optique, mais aussi parce que :

Sogetel est déjà présent dans les MRC de l'Érable, d'Arthabaska, de Robert-Cliche, des Etchemins et du Granit;

Il est également présent dans les municipalités de la Paroisse de Disraeli, Beaulac-Garthby et la ville de Disraeli;

La dorsale de transport traverse déjà le territoire d'ouest en est, soit de la municipalité d'Irlande à Adstock;

Sogetel assure que la technologie déployée est la meilleure disponible soit le FTTH;

Sogetel a présenté le projet le moins coûteux du fait de sa présence sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu unanimement :

Que la municipalité d'East Broughton appuie Sogetel dans ses démarches auprès du programme Québec haut débit afin que ce fournisseur desserve les zones non ou mal desservies par le déploiement de la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) dans le cadre du projet proposé, et ce, à des coûts comparables au milieu urbain et sans frais de branchement;

Que la municipalité d'East Broughton demande en tout respect aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel.

19-09-7450

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur François Baril donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Invitation reçue par courriel de la MRC des Appalaches pour une exposition de photos antiques de la Municipalité de Sainte-Praxède qui a eu lieu les 7 et 8 septembre.

Réception d'un don au montant de 500 \$ pour le terrain de jeu, de la part du Défi Vélo David Nadeau. Une lettre de remerciement leur sera envoyée.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Permis de réunion - Saison de glace 2019-2020

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Marc-André Cloutier, directeur des loisirs et de la culture, à faire une demande de permis de réunion à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec pour le Centre des loisirs Desjardins pour la saison de glace 2019-2020.

19-09-7451

ADOPTÉ

7.2 Location du casse-croûte du Centre des loisirs Desjardins

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'offre d'opération du casse-croûte du Centre des loisirs Desjardins et d'autoriser le Directeur des loisirs et de la culture à signer une entente écrite entre madame Thérèse Gagnon et la municipalité et ce, pour la saison hivernale 2019-2020.

19-09-7452

ADOPTÉ

7.3 Travaux au Centre des loisirs Desjardins (tapis)

Attendu la résolution 19-08-7439;

Attendu l'analyse des 2 soumissions reçues selon les besoins pour nos infrastructures;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de donner le mandat de réaliser la Phase 1 pour le remplacement des tapis de l'aréna à Couvre-planchers Jacques Grondin inc. au montant maximal de 55 000 \$ pour un nouveau couvre-sol dans les 6 vestiaires des joueurs, chambre arbitre et les escaliers.

19-09-7453

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Déneigement

Considérant les soumissions reçues pour effectuer le déneigement des voies publiques et celle pour le déneigement des poteaux incendie, de stationnements et des trottoirs :

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser les soumissions, le Conseil municipal désirant poursuivre ce travail avec les

employés.

19-09-7454

ADOPTÉ

9. URBANISME

Monsieur Marco Bernard quitte la séance à 19 h 51.

9.1 Dérogation mineure DM-2019-05 - 398, rue Lessard (Lyno Boivin)

Le propriétaire, M. Lyno Boivin, voudrait obtenir un permis de construction pour agrandir sa bâtisse commerciale et ainsi ajouter une autre porte de garage dont l'accès se ferait par la rue Lessard.

M. Boivin demande une dérogation au règlement de zonage 97-027 concernant la marge de recul latérale qui doit être de 2m minimum d'un côté et d'au moins 6 m de l'autre côté pour une somme totale de 8 m pour les deux marges. Actuellement la marge latérale gauche est de 5,84 m.

En effet, M. Boivin ne peut agrandir sa bâtisse de 15 pieds (4,57 m) que du côté de la marge latérale de 5,84 m, ce qui donne une marge résiduelle de 1,27 m.

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments dérogatoires et recommandent l'acceptation de la demande de dérogation mineure DM 2019-05;

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM-2019-05.

19-09-7455

ADOPTÉ

Monsieur Marco Bernard réintègre la séance à 19 h 52.

9.2 Mandat procureur - Résidence 674, 10^e Avenue Sud

Attendu que le conseil désire mandater le bureau d'avocats Paradis Dionne & Associés afin d'obtenir de la Cour Supérieure une demande d'injonction contre Mme Nicole Doyon dont l'état de sa propriété, située au 674, 10^e avenue sud à East Broughton, est dérogatoire aux règlements municipaux et constitue un danger;

Attendu que la propriété de Mme Nicole Doyon est située au 674, 10^e avenue sud et n'est plus habitée depuis plusieurs années;

Attendu que Mme Nicole Doyon habite au 2047, rue du Parc Gomin à Sillery, Québec, Québec G1T 1A6;

Attendu que la propriété est située sur le lot 4 544 166 du

cadastre du Québec;

Attendu que la résidence présente un état de détérioration important et que le garage est sur le point de s'écrouler;

Attendu que de nombreux avis ont été adressés à madame Doyon;

Attendu que tous les délais lui permettant de rectifier la situation sont échus;

Attendu que tel que stipulé dans la lettre du 15 juillet, la prochaine étape serait de confier le dossier à la Cour Supérieure.

Attendu que la propriétaire, Mme Nicole Doyon, ne répond pas à nos multiples demandes d'entretien et à nos multiples avis et ce depuis au moins 2011;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal mandate le bureau d'avocats Paradis Dionne & Associés afin d'obtenir de la Cour Supérieure une demande d'injonction contre madame Nicole Doyon pour la démolition de la propriété sise au 674, 10^e Avenue Sud, East Broughton.

19-09-7456

ADOPTÉ

10. INCENDIE

Monsieur Marco Bernard quitte la séance à 19 h 54.

10.1 Évaluation de la subdivision de l'immeuble du 4278, route 112

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des travaux publics à entreprendre les démarches en vue d'obtenir une évaluation de la valeur marchande précise de la bâtisse ainsi que d'une partie du terrain du 4278 route 112, en vue d'une vente éventuelle.

19-09-7457

ADOPTÉ

Monsieur Marco Bernard réintègre la séance à 19 h 55.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Travaux 10^e Avenue Sud prioritaire (programme FIMEAU)
- Problème d'eau sur 4^e Rue et 6^e Rue Ouest
- Fuites d'eau
- Dépôt à neige
- Compteurs d'eau
- États financiers 2018

- Lac Bleu au Sentier des mineurs
- ÉcoCentre

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 7 octobre à 19 h 30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 27.

19-09-7458

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secr. trésorière